

Affaires juridiques
CLR/n°13-52

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 11 février 2013

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;
M. Jérôme Casas à Mme Claude Ophèle ;
Mlle Lolita Hubert à Mme Florence Alazard ;
M. Christophe Wallet à M. Loïc Vaillant.

A donné procuration en cours de séance

M. Benoît Wolf à Mme Véronique Robert.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Maximilien Bullett, vice-président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du cabinet du président ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des Ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de la documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 17 décembre 2012

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Relations internationales

M. Giacometti présente les axes stratégiques de la politique internationale de l'Université (cf. P.J.). En préalable, il rappelle les actions développées dans le cadre du précédent contrat d'établissement, notamment les mesures pour améliorer l'accueil des étudiants, la mise en place d'une charte qualité ou encore la création de bourses pour les étudiants accueillis à Tours. Cette politique permet d'accueillir chaque année environ 2 500 étudiants étrangers, les Chinois, les Marocains, les Algériens et les Allemands étant les plus nombreux. Plus de 700 étudiants de Tours partent à l'étranger, principalement en Europe, dans le cadre de programmes Erasmus, mais aussi en Amérique du Nord et en Asie.

M. Giacometti présente ensuite les trois axes stratégiques de notre projet d'établissement en matière de relations internationales :

- renforcer l'attractivité de l'établissement ;
- renforcer le sentiment d'appartenance ;
- renforcer l'ouverture internationale.

Pour renforcer l'attractivité de l'établissement, le Conseil scientifique a institué un bonus qualité internationale d'environ 160 000 € à distribuer entre les laboratoires. Il s'agit de valoriser des actions innovantes qui renforcent l'image de l'Université à l'international. Il est également proposé d'internationaliser notre offre de formation, en proposant plus de formations en anglais et en développant de nouveaux doubles diplômes. Il s'agit enfin de développer un programme d'insertion universitaire pour améliorer la pratique du français, en lien avec le CUEFEE et l'Institut de Touraine.

Le renforcement du sentiment d'appartenance passe par un meilleur accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité, notamment en offrant une aide à la préparation et au passage des tests de langue. Il est également proposé de mieux accueillir les étudiants internationaux qui arrivent en dehors de conventions en proposant un soutien linguistique. Enfin, il est proposé de mieux associer les personnels, avec en particulier un renforcement de la mobilité des personnels BIATSS. Enfin, il serait souhaitable d'intégrer la dimension internationale en améliorant la concertation entre la direction des relations internationales et les composantes lors de l'établissement des contrats d'objectifs et de moyens.

Pour renforcer notre ouverture internationale, il est proposé la mise en place d'outils de communication au niveau du Pôle de recherche et d'enseignement Supérieur (PRES). Il s'agit également de renforcer le rôle de la cellule Europe, d'accroître les synergies avec le Studium et de poursuivre nos relations avec les collectivités territoriales, notamment la Région Centre.

2 – Technologies de l'information et de la communication (TIC)

M. Estay présente la politique de l'établissement dans ce domaine (cf. P.J.). Les orientations ont été arrêtées dans un schéma directeur des TIC qui s'articule, pour 2013, autour de 3 grands axes :

- la construction d'une infrastructure de pointe ;
- un système plus sécurisé ;
- le développement de nouvelles applications.

Le développement de notre infrastructure doit permettre d'augmenter les débits, et d'améliorer la disponibilité de notre système et notre couverture Wifi. La création d'un Data Center sur le site du Plat d'étain doit permettre d'accueillir, dans un espace sécurisé, tous les serveurs de l'Université. La capacité d'un tel outil permettra également un développement de notre système d'information pour répondre aux besoins futurs.

La politique de sécurité des systèmes d'information est une priorité nationale. C'est pourquoi un vaste chantier a été engagé pour renforcer la sécurité de notre système d'information. Il s'agit de nous donner les moyens de garantir la sécurité des données dans tous les domaines : administration, pédagogie, recherche. C'est un enjeu important, notamment pour nos laboratoires, mais également pour la gestion de nos examens.

Enfin, notre système d'information doit évoluer pour répondre aux enjeux de l'Université, dans le domaine des ressources humaines, de la recherche, de la comptabilité notamment. L'important, c'est l'usage qu'on fait de la technologie et non l'outil lui-même.

Pour 2013, 57 projets de développement ont été déposés par les services et composantes et 41 ont été retenus. La liste de ces projets est consultable en pièce jointe.

M. Houpert souligne l'importance de l'utilisation pédagogique des TIC.

M. Estay indique que le Ministère a clairement fait le choix du développement de la pédagogie numérique. Il y a des groupes qui réfléchissent sur les possibilités offertes par les TIC.

Mme Marchand précise que deux personnes, dont un ingénieur spécialisé, sont à disposition des enseignants désireux de recourir à la pédagogie numérique.

M. Desmet relève que ceux qui ont besoin de calcul de puissance sont obligés de se tourner vers l'Université d'Orléans.

M. Lesigne précise que le centre de calcul, installé à Orléans dans le cadre de l'action de recherche « CaSciModOT », est commune aux deux universités. Le développement des TIC en recherche à Tours n'a pas pour objet de créer un outil semblable.

3 – Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

Le PRES a développé plusieurs projets dans le domaine de la recherche. Il s'attache tout d'abord à coordonner la formation des doctorants en structurant les écoles doctorales. Il assure également la coordination des actions de recherche et d'innovation. Il incite à la mutualisation de la politique documentaire des universités de la Région Centre. Il conduit des actions dans le domaine de la valorisation.

S'agissant de la formation, l'observatoire régional de l'enseignement supérieur a été mis en place sous l'égide du PRES. Il permettra de collecter et d'analyser des données utiles à la connaissance des étudiants, de leurs besoins et de leurs attentes. C'est également un outil pour les travaux engagés dans le cadre du pilotage schéma régional de l'enseignement supérieur (SRESUP). Pour élaborer le SRESUP, 4 groupes de travail ont été organisés :

- optimisation de l'offre de formation ;
- qualité de vie étudiante ;
- renforcement des visibilités ;
- relations socio-économiques.

Enfin, le PRES est associé à la mise en œuvre de la communauté hospitalière de territoire entre le CHR-U de Tours et le CHR d'Orléans, ainsi qu'à la création de l'INSA Centre Val de Loire, dossier porté par l'INSA de Bourges et l'ENIVL de Blois.

M. le Président indique que l'an dernier le PRES s'est dotée d'une déléguée générale, Mme Graciela Padoani. Il rappelle que les élections au Conseil d'administration du PRES auront lieu le 19 mars pour les étudiants et le 21 mars pour le personnel. Il souligne toutefois que l'avenir des PRES n'est pas assuré sous leur forme actuelle puisque le projet de loi ministériel sur la réforme de l'enseignement supérieur parle de communauté d'universités et que les établissements seraient incités à mettre en place rapidement ces nouvelles structures, dans l'année suivant le vote de la loi.

M. Fabbri regrette que les membres du PRES ne soient pas consultés sur la création de l'INSA Centre Val de Loire.

M. le Président rappelle que la création de l'INSA n'a pas de conséquences pour l'Université de Tours, il n'est donc pas anormal qu'elle ne soit pas consultée.

M. Desmet s'inquiète de la probable obligation faite aux établissements de la communauté d'universités de signer un seul contrat d'établissement.

M. le Président partage cette inquiétude, d'autant que l'esprit de la réforme semble être de substituer à la tutelle de l'État, des tutelles communes de l'État et de la Région. Cette dernière orientation ne lui convient évidemment pas, car les universités n'ont qu'une tutelle, l'État, et par ailleurs des partenaires avec lesquels elles conventionnent : collectivités territoriales, EPST... Il souhaite le maintien de cette architecture, mais n'ignore pas que beaucoup d'élus régionaux réclament la décentralisation de nouvelles compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche.

M. Desmet regrette le déséquilibre du nombre de bourses doctorales entre Orléans et Tours.

M. Lesigne indique que c'est une situation historique : le Ministère et la Région ont toujours accordé autant de bourses à chacune des deux universités, malgré un nombre de doctorants bien supérieur à Tours.

Mme Alazard s'inquiète des projets de décentralisation qui ne concernent pas que l'enseignement supérieur, puisqu'il est prévu de transférer aussi les services d'orientation. Elle regrette que la lettre ministérielle exposant les grandes orientations de la réforme n'ait pas été transmise au personnel, comme ce fut le cas dans d'autres universités. Il est nécessaire que le personnel se mobilise pour obtenir une loi conforme à l'intérêt de l'enseignement supérieur.

M. Wolf souhaite connaître la position du PRES par rapport aux futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

M. le Président indique que les positions des présidents des deux universités divergent sur le sujet : lui-même souhaite que l'ESPE soit intégrée au PRES, tandis que le président d'Orléans voyait l'ESPE comme succédant à l'IUFM au sein de l'Université d'Orléans. Les compétences de l'ESPE étant plus vastes que celles de l'IUFM, une négociation est menée avec le Recteur pour trouver la solution la mieux adaptée. Un accord se profile pour confier l'ESPE à la structure appelée à remplacer le PRES, mais Orléans refuse d'arrêter une date pour ce transfert, alors que Tours propose le 1^{er} septembre 2014. Les grandes lignes du projet d'ESPE doivent être transmises au Ministère avant fin février.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

Nomination de chargés de mission

M. le Président annonce la nomination de deux chargés de mission.

M. Alain Gueiffier est nommé auprès du vice-président chargé des moyens et de la qualité pour travailler sur les procédures de financement de la recherche. Cette mission est prévue sur l'année 2013.

M. Jean-Yves LE GUEN est chargé de mission sur le sentiment d'appartenance et le bien-être au travail.

Ressources humaines

1 – Modification du plafond d'emplois

M. le Président indique que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a créé 35 emplois pour l'Université de Tours dans le cadre du budget 2013. Cela conduit à modifier le plafond d'emplois de l'établissement. Ainsi, le plafond des emplois fixé par l'Etat passe de 2016 à 2051. En revanche, le plafond global (plafond des emplois fixés par l'Etat + plafond des emplois financés sur ressources propres) reste inchangé à 2414 compte tenu du choix fait par l'Université de titulariser des contractuels sur les 35 nouveaux emplois.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du plafond d'emplois.

2 – Tableau des emplois

M. le Président propose de créer 5 emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs (cf. PJ) grâce à la masse salariale des 35 emplois ci-dessus. Il s'agit de les attribuer aux composantes les plus sous dotées. C'est pourquoi les créations sont les suivantes :

- 2 emplois d'enseignant du second degré pour le futur centre de ressources en langue du site Tanneurs, dont un poste réservé pour une personne en situation de handicap ;
- 2 postes d'ATER pour l'UFR droit, économie et sciences sociales ;
- 1 poste de maître de conférences en mécanique à l'EPU.

Le conseil adopte la proposition par 19 voix pour et 2 abstentions.

3 – Utilisation des emplois BIATSS. Campagne 2013 (cf. P.J.)

M. le Président rappelle qu'il souhaite profiter de la création de 35 emplois pour permettre la titularisation d'agents contractuels. Sur ces 35 emplois, 14 seront utilisés pour titulariser des

personnels en CDD ou en CDI. Ainsi, 4 postes en catégorie A, 2 en catégorie B et 8 en catégorie C dans les scolarités seront offerts à des agents contractuels.

Mme Demonet appelle l'attention sur la situation des contractuels à durée déterminée de catégorie A pour lesquels la titularisation n'est pas envisagée. D'une part, l'Université risque de perdre des gens de qualité. D'autre part, il faut peut-être les prévenir qu'ils n'ont pas d'avenir dans l'établissement.

M. le Président justifie le choix de titulariser des agents de catégorie C par le nombre de ces derniers et parce que leur titularisation est plus aisée à mettre en œuvre dès cette année que celle des catégories A pour lesquelles il faut mettre en place des concours assez lourds.

M. Desmet souhaite des précisions sur les conséquences financières de ces opérations de titularisation.

M. le Président souligne que les crédits attribués pour ces titularisations ne couvrent pas toutes les charges. Ainsi le compte d'affectation spéciale « pensions » reste à la charge de l'Université. Par ailleurs, il souhaite renforcer la politique sociale et avoir une politique indemnitaire.

M. Desmet souligne que le choix de titulariser des contractuels sur les emplois créés ne va pas augmenter le nombre de personnels de l'Université, qui restera insuffisamment dotée.

M. le Président réaffirme que son choix est de lutter contre la précarité en titularisant des contractuels. On ne peut pas lui demander de recruter de nouveaux personnels précaires pour lesquels il n'y aura aucune perspective. Il rappelle que le recrutement de contractuels se fait aux dépens des politiques sociale et indemnitaire.

M. Gabette présente l'additif à la campagne annuelle d'emplois et les emplois vacants ouverts au concours (cf. PJ). S'agissant des 52 emplois vacants, il est proposé de bloquer 23 postes pour le recrutement réservé (loi Sauvadet), d'ouvrir 5 postes au concours externe (2 en A et 3 en B), d'en ouvrir 8 au concours interne (3 en A, 4 en B et 1 en C), d'offrir 13 possibilités de recrutement sans concours, 2 possibilités de recrutement pour des parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale et de l'Etat.

Le Conseil approuve les propositions par 18 voix pour et 3 abstentions.

4 – Utilisation des emplois enseignants. Campagne 2013 (cf. PJ)

M. le Président propose une modification sur l'emploi n°1077. Il est proposé de le transformer en chaire mixte Université-CNRS, avec recherche au sein de l'ERL CNRS n°6305.

M. Desmet signale qu'une enquête de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) a fait ressortir qu'en matière de production scientifique, il n'existe quasiment pas de différences entre les maîtres de conférences recrutés par cette voie et les maîtres de conférences « normaux ». L'INSU ne voit donc pas l'intérêt des chaires mixtes au contraire de l'IUF qui lui semble beaucoup mieux adapté à l'objectif de favoriser des chercheurs prometteurs.

M. le Président souligne que les expériences sont contrastées.

Le Conseil approuve la proposition par 17 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

M. le Président propose le transfert d'un poste de l'UFR sciences et techniques vers l'EPU. L'intéressé assure une grande part de ses enseignements à l'EPU et celui-ci va prendre en charge le master dont il est responsable.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

5 – Plan de formation 2013

Mme Alary-Dénéchaud présente le plan de formation 2013 (cf. PJ).

Elle dresse d'abord un bilan du plan de formation 2012. L'année dernière, 2107 agents ont été formés, ce qui représente 2 639 journées de formation, pour un coût global de 157 000 €. Le nombre de formations proposées a augmenté de manière considérable depuis 5 ans, passant de 74 en 2008 à 178 en 2012. Les personnels BIATSS représentent 85 % des agents ayant bénéficié du plan de formation contre 15 % pour les personnels enseignants-chercheurs.

Pour l'année 2013, le budget consacré au plan de formation s'élève à 160 000 €. En dehors des formations habituelles aux outils numériques ou à l'hygiène et à la sécurité, l'accent est mis cette

année sur les formations au management, les formations métiers, les formations autour des spécialités de la recherche ou encore la connaissance du système éducatif pour les préparations aux concours. Les formations à destination des enseignants s'articulent autour de l'usage des outils numériques, la vie de l'étudiant, les outils de documentation, les formations pédagogiques ou les formations liées à la recherche.

Un débat s'instaure sur la pertinence de la formation au stress.

Le conseil adopte le plan de formation par 19 voix pour et 2 abstentions.

6 – Demandes de congés formation 2013

Mme Alary-Dénéchaud indique qu'il y a eu 2 demandes (cf. PJ). L'une a reçu un avis favorable, l'autre dossier est arrivé hors délais.

Le Conseil approuve par 20 voix pour et 1 abstention la demande ayant reçu un avis favorable.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Election du vice-président délégué aux partenariats et à la valorisation

M. le Président indique que M. Franck Teston, vice-président délégué aux partenariats et à la valorisation, mais aussi directeur du Service des activités industrielles et commerciales (SAIC), a demandé son détachement pour être responsable du bureau de Nantes de la société d'accélération du transfert de technologies du grand Ouest. Il propose pour le remplacer en tant que vice-président délégué M. Christophe Demazière, professeur d'aménagement à l'EPU.

Le Conseil élit M. Christophe Demazière en tant que vice-président délégué aux partenariats et à la valorisation par 19 voix pour et 1 bulletin blanc.

2 – Modification des statuts de l'UFR droit, économie et sciences sociales

M. le Président présente les modifications (cf. PJ).

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications des statuts de l'UFR droit, économie et sciences sociales.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Désignation du directeur du Service des activités industrielles et commerciales

M. le Président propose M. Lesigne pour remplacer M. Teston démissionnaire en tant que directeur du SAIC, service en extinction puisqu'il n'accueille plus de projets nouveaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de M. Lesigne comme directeur du SAIC.

2 – Compte rendu du Conseil scientifique du 22 janvier 2013

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu :

- une information sur l'appel à projets d'initiative académique ;
- une information sur la campagne de délégation CNRS ;
- une information sur l'attribution des primes d'excellence scientifique ; sur ce point, la commission permanente en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, joue le rôle de commission de recours, même si la décision finale appartient au président.

Le CS a donné un avis favorable :

- à l'évolution du statut de professeur invité sur contingent national ;
- à la création d'une chaire mixte Université-CNRS ;
- au changement de directeur de l'équipe VALLOREM ;

- à la nomination du directeur du SAIC ;
- à l'octroi d'une aide pour la publication des actes d'un colloque ;
- à des demandes de financement de colloques pour 12 000 € ;
- à la transmission des dossiers en réponse à l'appel d'offre Studium.

M. Casas souhaite que le nouveau statut de professeur invité ne soit pas détourné pour accueillir des post-doctorants, mais qu'il continue à permettre la venue d'universitaire reconnus comme c'était le cas précédemment.

M. Lesigne pense que le nombre de demandes présentées chaque année pour l'accueil de collègues étrangers garantit contre les risques de dérives, mais le CS sera vigilant.

Le CS a mis en place un groupe de travail sur les coefficients servant au calcul de la dotation de base des unités de recherche des domaines sciences expérimentales et sciences du vivant.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 22 janvier 2013.

3 – Modification des statuts du GIP Observatoire des sciences et techniques (OST)

M. le Président indique que ce GIP doit modifier ses statuts (cf. PJ) pour s'adapter à une nouvelle loi et aussi parce que certains organismes ont souhaité s'en retirer, notamment le Ministère des affaires étrangères et l'IRSTEA (ex-CEMAGREF).

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications des statuts du GIP OST.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 17 janvier 2013

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a donné son avis sur la création d'une chaire mixte Université-CNRS sur un emploi de maître de conférences de 27^e section à l'EPU.

Le CEVU a approuvé :

- la licence de musicologie ;
- le renouvellement de la capacité d'allergologie ;
- le certificat universitaire post-PACES, semestre de réorientation de l'UFR sciences pharmaceutiques ;
- la formation cadre de santé ;
- le compte rendu de la commission d'aide à l'inscription du 29 novembre 2012 ;
- les modifications statutaires de la commission « projets » du FSDIE ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o l'Université de Nouakchott (Mauritanie) ;
 - o l'Université de Flinders (Australie)
 - o l'Asia University (Taiwan)
 - o l'Université Laval du Québec (Canada).

Le CEVU a entendu une présentation de l'ESPE. Celle-ci remplira les missions suivantes :

- formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, de l'enseignement supérieur, et des personnels d'éducation ;
- préparation aux concours de l'enseignement et des autres métiers de l'éducation ;
- activité de recherche en sciences de l'éducation ;
- recherche sur les méthodes pédagogiques innovantes, dont celles liées à l'informatique ;
- coopération internationale.

Le groupe de travail mis en place élabore le nouveau master « métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » (MEEF) qui sera un master essentiellement professionnel (professeur des écoles, professeur du second degré, etc...). Le disciplinaire est renvoyé au niveau des parcours et n'apparaîtra donc que dans le supplément au diplôme. En M2, les étudiants ayant réussi le concours seront fonctionnaires stagiaires et le Rectorat a donné l'assurance que les lieux de stage seront proches de l'Université. Les autres poursuivront leur formation de master. Le master reposera sur 5 blocs : disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier, stage.

Mme Alazard juge cette réforme atterrante et préoccupante. Il y avait pourtant une forte attente, puisque la formation des enseignants avait été saccagée par le précédent gouvernement. Or on observe une aggravation de la situation. Il suffit de se reporter au document ministériel (p.8) pour constater que la formation disciplinaire est réduite à la portion congrue. Mais en même temps les étudiants de M1 qui préparent le concours auront au mieux 15 jours de stage, donc les connaissances pédagogiques sur lesquelles ils seront évalués, auront été acquises presque exclusivement par l'ingurgitation d'ouvrages spécialisés sur la question. Il va en résulter une dégradation de la formation disciplinaire comme de la formation professionnelle : elle ne voit pas le progrès. Hors les sciences de l'éducation, la recherche disciplinaire aussi est menacée parce qu'elle n'est pas prévue dans ce master, ce qui aura des conséquences sur les inscriptions en doctorat dans les disciplines littéraires. En plus, il y aura une coupure nette entre le master recherche et le master MEEF. Il est urgent de se mobiliser pour arrêter cette réforme, car il est aisé de faire mieux.

M. le Président regrette la précipitation qui accompagne la réforme du master MEEF. Par contre, il est en désaccord avec certaines affirmations précédentes. Ainsi l'Université connaît les masters professionnels et nul ne peut contester que des diplômés de ces masters continuent en recherche. Alors certes le master MEEF n'a pas vocation à préparer à une entrée en doctorat, mais il doit être compatible avec un tel choix. Il souligne qu'il n'est pas de la responsabilité des universités de définir les modalités des concours de recrutement, mais par contre c'est la responsabilité des universités de ne délivrer un master qu'après s'être assurées du niveau disciplinaire des étudiants.

Mme Alazard affirme qu'avec le choix de placer le concours en fin de M1, le diplôme forcément sera contraint par le concours. Quant à l'année de M2, elle correspondra à l'année d'application des lauréats du concours, ce qui interfèrera avec la formation universitaire.

Mme Demonet considère qu'il appartiendra à l'université de ne délivrer le master qu'aux étudiants ayant satisfait à des exigences garantissant, au lieu et place des concours de recrutement, leur niveau disciplinaire.

Mme Cornu voit au moins un avantage au concours en fin de M1 : cela permet de bâtir un M2 prenant en compte le stage, mais intégrant la recherche et l'élévation du niveau disciplinaire. Elle souhaite qu'on n'oppose pas didactique et discipline, pratique et recherche.

M. Houpert souligne le caractère professionnel du master qui vise à donner une formation professionnelle et non disciplinaire, même s'il faut se donner les moyens de ne pas sacrifier la formation disciplinaire et la recherche. Le concours n'a rien à voir avec le master, c'est un moyen pour l'employeur de sélectionner et classer les candidats. En plus, il y a une ouverture sur la recherche dans le master MEEF, bien au-delà des sciences de l'éducation ; un étudiant pourra prendre un sujet disciplinaire très pointu, mais il lui faudra montrer lors de la soutenance comment il peut faire profiter ses élèves de cette recherche. Il souligne enfin que l'enseignant pourra bénéficier d'une formation tout au long de sa carrière.

Mme Alazard ne pense pas qu'un lauréat, qui aura 6 heures de cours hebdomadaires à préparer, trouvera le temps de mener un mémoire sur un sujet pointu de recherche disciplinaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 17 janvier 2013.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Autorisation d'ester en justice

M. le Président indique qu'un incendie est survenu sur le chantier du bâtiment 47C de l'UFR médecine. Il a fait peu de dégâts matériels, mais les fumées se sont répandues dans les locaux et peuvent avoir endommagé certains matériels scientifiques coûteux. Aussi l'Université a-t-elle engagé un référé contre les entreprises afin de protéger ses intérêts. Dans l'hypothèse où les expertises feraient apparaître des dégâts sur lesdits matériels, il demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice.

Le Conseil autorise à l'unanimité le président à ester en justice dans l'affaire de l'incendie du bâtiment 47C de l'UFR médecine.

2 – Adoption de tarifs

- M. le Président soumet à l'approbation du Conseil les tarifs (cf. PJ) :
- des conventions de reversement du DESC néonatalogie ;
 - du droit spécifique pour le diplôme de droit français à l'Université de Lodz.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions.

3 – Adresse de l'Université

Le Ministère du redressement productif refusant de verser à l'Université les sommes qu'il lui doit au motif que son siège n'est plus au 3, rue des Tanneurs, M. le Président propose une délibération fixant le nouveau siège de l'établissement à l'adresse suivante :

Université François-Rabelais de Tours
60, rue du Plat d'étain – B. P. 12050
37020 TOURS CEDEX 1

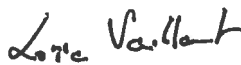
Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 30.

A Tours, le 13 février 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 12.